

Insee Conjoncture

Corse



N°15

Mai 2017

Le bilan économique

L'amélioration se confirme en 2016

Les différentes analyses de ce bilan économique 2016 ont été rédigées par l'Insee ainsi que les partenaires suivants : Direccte, Dreal, Draaf, ATC. Nous les remercions vivement de cette précieuse collaboration au service de l'information du public.



Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à mai 2017. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Signes conventionnels utilisés

... Résultat non disponible
 /// Absence de résultat due à la nature des choses
 e Estimation
 p Résultat provisoire
 r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
 n.s résultat non significatif
 € euro
 M Million
 Md Milliard

Sommaire

Synthèse régionale	4
L'amélioration se confirme en 2016	
Contexte national	5
L'économie française accélère à peine en 2016	
Emploi salarié	6
L'amélioration s'accélère grâce au tertiaire marchand	
Chômage	8
Légère embellie sur le marché du travail après huit années de dégradation	
Démographie des entreprises	10
Les nouvelles sociétés et entreprises individuelles stimulent la création d'entreprises	
Agriculture	12
Agrumes, vins et lait sur le podium	
Construction	14
La construction neuve et les ventes de logements neufs en 2016 : le retour à la normale	
Tourisme	16
La clientèle étrangère soutient la fréquentation en 2016	
Transport	18
Reprise des trafics passagers grâce à une nouvelle hausse de l'aérien et à l'essor des croisières	
Définitions	20

Synthèse régionale

L'amélioration se confirme en 2016

Magali Bonnefont, Insee

Le bilan économique de l'île en 2015 faisait état de signes encourageants. L'amélioration s'est globalement confirmée en 2016.

L'amélioration sur le plan de l'emploi s'amplifie

La progression annuelle de l'emploi salarié marchand non agricole prend en 2016 davantage d'ampleur que ces trois dernières années et qu'au niveau national. Elle atteint 1,9 %, ce qui correspond à la création nette de 1 300 emplois.

Le tertiaire marchand et l'industrie favorisent cet essor (respectivement + 2,5 % et + 2,0 %), en particulier l'hébergement-restauration, le commerce et l'industrie agro-alimentaire. Seule la construction continue de perdre des emplois mais son repli se réduit (- 1 %).

Au sein de la région, l'emploi progresse plus vite en Haute-Corse (+ 2,6 %) qu'en Corse-du-Sud (+ 1,2 %) pour la troisième année consécutive.

Enfin une légère embellie sur le marché du travail après huit années de hausse

Le taux de chômage régional recule de 0,3 points en un an mais reste encore au dessus de la moyenne française (+ 0,2 point). Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC diminue pour la première fois depuis huit ans : - 0,8 %.

L'amélioration est nette en Haute-Corse, avec - 3,2 % alors que le nombre de demandeurs d'emploi continue d'augmenter en Corse-du-Sud (+ 2 %).

Cette situation profite principalement aux jeunes (- 6,8 %) et aux demandeurs d'emploi de longue durée. Cependant, cette année encore la situation des seniors se dégrade : ils sont désormais 6 400 à être inscrits à Pôle Emploi.

Les nouvelles sociétés et entreprises individuelles stimulent la création d'entreprises

En 2016, 3 770 entreprises ont été créées en Corse. C'est 4,7 % de plus qu'en 2015, en lien avec le progrès des immatriculations de nouvelles sociétés et entreprises individuelles, tant au niveau régional que départemental. Seule la

création d'auto-entreprises diminue (- 4 %) et ce, à un rythme supérieur à la moyenne métropolitaine (- 0,3 %).

Toutefois, seuls deux secteurs bénéficient de cette croissance des nouvelles entreprises : les services aux entreprises (+ 18,9 %) et les services aux particuliers (+ 11 %).

De surcroît, le nombre de défaillances d'entreprises augmente en 2016 après avoir diminué l'année précédente. Cette hausse renoue avec la tendance annuelle enregistrée entre 2012 et 2014.

Reprise des trafics passagers grâce à une nouvelle hausse de l'aérien et à l'essor des croisières

En 2016, le nombre de passagers accueillis dans les ports et aéroports de Corse, croisiéristes compris, repart enfin à la hausse avec 8,9 millions de voyageurs.

Les trafics croisières augmentent très fortement et dépassent le million de croisiéristes.

Les lignes régulières aériennes et maritimes progressent aussi et atteignent 7,73 millions de passagers.

L'aérien continue de croître porté par les compagnies Low Cost et le maritime enregistre une hausse modérée après cinq années de baisse. Le domaine maritime est en outre marqué par des évolutions notables au niveau des compagnies et des dessertes portuaires.

La clientèle étrangère soutient la fréquentation en 2016

La fréquentation touristique progresse de 2,1 % en Corse en 2016, alors qu'elle baisse au niveau national (- 1,4 %). Elle représente 9,7 millions de nuitées sur l'île dans des hébergements marchands.

Cette progression est portée par la clientèle étrangère.

La hausse concerne l'hôtellerie traditionnelle (+ 3,4 %) et les autres hébergements collectifs de tourisme (3,5 %), où la fréquentation reste globalement favorable à toutes les catégories d'établissements.

Les nuitées dans l'hôtellerie de plein air restent de leur côté plutôt stables (+ 0,4 %).

Les emplacements nus perdent de la clientèle au profit des emplacements équipés qui séduisent de plus en plus les touristes (42 % des nuitées contre 30 % en 2011).

Retour à la normale des autorisations de construire du logement neuf

Après une année 2015 marquée par des autorisations de construire en forte progression, en lien avec d'importants programmes de logements collectifs situés sur la commune d'Ajaccio, le nombre estimé de logements autorisés à la construction en 2016 retrouve un niveau comparable à celui des années 2013-2014.

On observe ainsi d'importantes différences entre les deux départements. Le nombre de logements autorisés estimé en Haute-Corse progresse (+ 15,7 %) mais sur des volumes encore relativement faibles (2 000 logements). Il chute en Corse-du-Sud (- 58,3 %) après le pic exceptionnel d'Ajaccio en 2015.

La commercialisation des logements neufs est orientée favorablement avec une hausse des ventes de 29 %. Parallèlement, les prix des maisons comme ceux des appartements reculent.

Malgré les conditions météorologiques, un haut niveau de production pour les agrumes, le vin et le lait

Pour l'agriculture corse, 2016 aura été l'année du paradoxe.

C'est l'année de la première alerte rouge météorologique pour le département de la Haute-Corse. Des dégâts à l'étendue exceptionnelle ont été causés par les eaux dévastatrices des 23 et 24 novembre qui ont touché plus d'une commune sur deux : 136 communes ont été reconnues en état de calamité agricole avec des pertes de fonds ou de récolte sur plus de 200 exploitations.

Mais 2016 est également une année de haut niveau de production pour les vignerons, les agrumiculteurs et les producteurs de lait de chèvre. C'est aussi une année de reprise pour les productions fourragères et l'élevage après deux campagnes médiocres.

Contexte national

L'économie française accélère à peine en 2016

Clément Bortoli, Division Synthèse conjoncturelle, Insee

La reprise se confirme dans la zone euro

En 2016, l'activité mondiale augmente à un rythme presque identique à celui des années précédentes : + 3,0 % après + 3,1 % en 2015 et + 3,4 % en 2014. L'activité reprend quelques couleurs dans les pays émergents après un fort ralentissement l'année passée : la croissance économique chinoise se stabilise, après cinq années de diminution, et l'activité se contracte moins fortement qu'en 2015 chez les grands exportateurs de matières premières que sont le Brésil et la Russie.

Dans les économies avancées, l'activité ralentit (+ 1,7 % après + 2,0 % en 2015) essentiellement du fait des États-Unis (+ 1,6 % après + 2,6 %) où la demande des entreprises s'infléchit nettement, notamment dans le secteur minier. La croissance britannique reste allante, un peu moins toutefois que l'année précédente (+ 1,8 % après + 2,2 %).

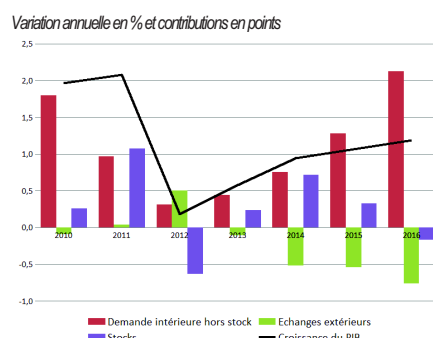
Dans la zone euro, la reprise se confirme : + 1,6 % après + 1,5 %. Plusieurs facteurs externes favorisent l'activité européenne. D'une part, la baisse des cours du pétrole et des autres matières premières, entamée en 2015, se prolonge en 2016, ce qui soutient le pouvoir d'achat des ménages, et donc leur consommation. D'autre part, la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) reste accommodante en maintenant les taux d'intérêt à un niveau faible et en soutenant la reprise du crédit aux entreprises, ce qui favorise leur investissement. Les disparités de croissance demeurent : elle est plus soutenue en Espagne et en Allemagne qu'en France et en Italie. Au total, le commerce mondial ralentit en 2016, à + 1,5 %, soit sa plus faible croissance depuis 2009, essentiellement du fait de l'atonie persistante des importations émergentes et du ralentissement américain.

L'économie française accélère à peine en 2016

Dans le mouvement européen, la croissance française s'élève légèrement : le PIB progresse de 1,2 % en volume, après

+ 1,1 % en 2015. Il s'agit de la plus forte croissance depuis 2011 (*figure 1*).

1 Le dynamisme de la demande intérieure est quasiment compensé par le commerce extérieur et le comportement de stockage des entreprises



Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

La demande intérieure hors stocks accélère nettement (contribution de + 2,1 points à la croissance du PIB en 2016 contre + 1,3 point en 2015), portée par les ménages : leur consommation gagne en dynamisme (+ 2,3 % après + 1,4 %), dans le sillage de leur pouvoir d'achat, et leur investissement rebondit après plusieurs années de repli (+ 2,4 % après - 2,1 %).

Du côté de la demande publique, la consommation des administrations accélère légèrement (+ 1,3 % après + 1,1 %) tandis que leur investissement cesse quasiment de diminuer (- 0,1 % après - 3,0 %). Enfin, l'investissement des entreprises non financières accélère un peu plus encore (+ 3,6 % après + 3,1 %).

En revanche, le comportement de stockage des entreprises se retourne (contribuant pour - 0,2 point à la croissance annuelle, après + 0,3 point en 2015) et le commerce extérieur pèse davantage sur la croissance qu'en 2015 (- 0,8 point contre - 0,5 point) : en effet, les exportations ralentissent fortement alors que les importations gardent un rythme soutenu.

L'emploi total accélère

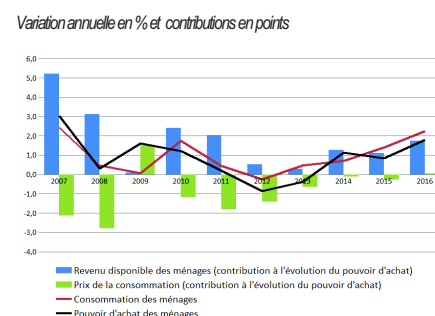
L'emploi total accélère : + 215 000 sur un an fin 2016, après + 121 000 un an auparavant. Il est porté par l'emploi salarié marchand non agricole (+ 193 000 après + 99 000) qui bénéficie de la légère

accélération de l'activité marchande et des dispositifs de baisse du coût du travail qui enrichissent la croissance en emploi. Ainsi, le taux de chômage en France entière continue de baisser modérément, passant de 10,2 % fin 2015 à 10,0 % fin 2016.

Le pouvoir d'achat des ménages accélère nettement

En moyenne annuelle, les prix de la consommation se replient légèrement en 2016 (- 0,1 % après + 0,3 %), tandis que le revenu disponible des ménages accélère (+ 1,7 % après + 1,1 %). Ainsi, le pouvoir d'achat des ménages gagne de la vigueur (+ 1,8 % après + 0,8 %), retrouvant une croissance inédite depuis 2007 (*figure 2*).

2 Le regain de pouvoir d'achat a permis aux ménages de consommer davantage



Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

Emploi salarié

L'amélioration s'accélère grâce au tertiaire marchand

En 2016, en Corse, la progression annuelle de l'emploi salarié marchand non agricole prend davantage d'ampleur que ces trois dernières années et qu'au niveau national. Elle atteint 1,9 %, ce qui correspond à la création nette de 1 300 emplois. Le tertiaire marchand et l'industrie favorisent cet essor en particulier, l'hébergement-restauration, le commerce et l'industrie agro-alimentaire. Seule la construction continue de perdre des emplois mais son repli se réduit. Au sein de la région, l'emploi progresse plus vite en Haute-Corse qu'en Corse-du-Sud pour la troisième année de suite. Le recours aux formes particulières d'emploi se développe : en doublant ses effectifs, l'intérim compte 600 emplois nets fin 2016.

Déborah Caruso, Insee

En 2016, en glissement annuel, l'emploi salarié principalement marchand progresse de 1,9 % en Corse pour atteindre 66 300 emplois en fin d'année. Cette augmentation de 1 300 emplois accentue la progression observée ces trois dernières années sur l'île. La situation est plus favorable en région qu'au niveau national où l'emploi est en hausse de 1,2 %.

Pour la 3^e année consécutive, l'emploi se développe davantage en Haute-Corse (+ 2,6 %) qu'en Corse-du-Sud (+ 1,2 %) (*figure 1*), compensant en partie la dynamique moins favorable des années précédentes dans ce département.

Sur l'année, en glissement annuel, l'emploi salarié augmente plus rapidement au 2^e trimestre (+ 2,8 %) et au 3^e trimestre (+ 2,6 %), conséquence d'une saison touristique favorable.

Le tertiaire marchand stimule la croissance

En 2016, le tertiaire marchand est à nouveau le moteur de la croissance d'emploi au niveau régional (+ 2,5 %) et, dans une moindre ampleur, au niveau national (+ 2,0 %). Tous les sous-secteurs concernés sont en progression. En infrarégional, cette hausse profite légèrement plus au département de Haute-Corse (+ 2,8 %) qu'à celui de Corse-du-Sud (+ 2,1 %).

Grâce à la saison touristique favorable, l'hébergement et la restauration offrent 2,4 % d'emplois supplémentaires sur l'année. Ce taux est proche de celui de France métropolitaine (+ 2,1 %).

Dans le commerce, la hausse de l'emploi se contracte par rapport à 2015 mais reste notable, à + 1,9 % (*figure 2*). Elle est deux

fois plus élevée qu'au niveau national où ce secteur progresse après un recul en 2014. En région, ce secteur prospère davantage en Corse-du-Sud où le nombre d'emplois augmente de 2,3 % contre 1,7 % en Haute-Corse.

Les services aux ménages amplifient leur dynamisme (+ 3,1 %). Ces deux dernières années, la hausse est beaucoup plus marquée en région qu'au niveau national.

Les services financiers insulaires continuent de progresser fortement sur un an (4,0 %). L'emploi y augmente quatre fois plus vite que sur le continent.

Après une année 2015 morose, les activités immobilières, reviennent en pôle position des services marchands les plus dynamiques (+ 4,6 % sur un an) face au léger frémissement du secteur en France métropolitaine (+ 0,7 %).

La baisse dans la construction ralentit

Moteur de l'emploi insulaire avant 2009, la construction continue son repli (*figure 3*). En 2016, ses effectifs diminuent de 1 %. Cela représente environ 200 emplois en moins. Ce recul est légèrement plus marqué que celui enregistré au niveau national, mais moindre qu'en 2015. Toutefois, les évolutions départementales sont contrastées.

Alors qu'en Corse-du-Sud, le secteur perd 2,5 % de ses emplois, en Haute-Corse l'emploi se réoriente à la hausse. Celle-ci reste toutefois très modérée (0,6 %). Ces divergences départementales peuvent toutefois cacher la progression d'autres formes d'emploi. En effet, le recours aux salariés étrangers détachés se développe avec des effectifs qui passent de 1 300 en 2011 à 2 200 en 2016 dans la construction. Or, en 2016, la Corse-du-Sud accueille

82 % des salariés détachés dans ce secteur (Source : Direccte Corse).

L'emploi industriel se réoriente à la hausse

En 2016, L'emploi dans l'industrie se réoriente à la hausse de 2 % en région contre une légère inflexion de 0,8 % en métropole. La Haute-Corse bénéficie davantage de cette croissance (3,7 %) que la Corse-du-Sud (0,5 %).

L'emploi industriel est porté par le secteur agro-alimentaire en hausse de 5,6 %, soit la plus forte progression dans l'industrie. En effet, l'agro-alimentaire est la principale branche de l'industrie locale notamment en Haute-Corse.

L'énergie enregistre également une hausse de 2 % des emplois en 2016 sur l'île. En revanche, la fabrication de biens d'équipement chute et les autres branches industrielles (fabrication de matérielles de transports, de bijoux, articles médicaux...) sont en léger repli.

Le recours à l'intérim devient visible

En fin d'année 2016, l'intérim concerne 600 emplois. Ce nombre a doublé en un an, cette forme d'emploi était jusqu'à présent mineure sur l'île.

De janvier 2016 à décembre 2016, 8 200 contrats ont été conclus par les établissements de travail temporaire. La majorité relève du secteur tertiaire (66 %) suivi notamment de l'industrie (16 %) et de la construction (13 %) (Source : Direccte Corse).

1 Emploi salarié des secteurs principalement marchands par département et par secteur

en %

	2016 T4 (en milliers)	Glissement annuel					Total
		Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Commerce	dont Intérim	
Corse-du-Sud	33,9	0,5	-2,5	2,1	2,3	53,8	1,2
Haute-Corse	32,4	3,7	0,6	2,8	1,7	53,8	2,6
Corse	66,3	2,0	-1,0	2,5	1,9	53,8	1,9

Note : Données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, estimations d'emploi

2 Emploi salarié des secteurs principalement marchands

en %

Secteur d'activité NAF rév. 2 2008	2016 T4 (en milliers)	Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2016/2009 (1)	
	Corse	Corse	France métropolitaine	Corse	France métropolitaine
Industrie	6,6	2,0	-0,8	0,9	-0,9
Industrie agro-alimentaire	2,6	5,6	0,7	1,1	-0,1
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	2,0	2,0	-1,6	2,7	0,3
Biens d'équipement	0,1	-11,0	-2,0	-0,3	-1,2
Matériels de transport	0,2	-0,4	-1,1	0,9	-0,7
Autres branches industrielles	1,7	-1,7	-0,7	-1,1	-1,5
Construction	10,3	-1,0	-0,8	-1,7	-1,9
Tertiaire marchand	49,4	2,5	2,0	1,2	0,6
Commerce	16,9	1,9	0,7	1,2	0,2
Transports	6,6	1,4	0,8	-0,2	-0,1
Hébergement - restauration	9,1	2,4	2,1	2,0	1,2
Information - communication	1,3	0,7	3,1	-0,5	0,6
Services financiers	2,6	4,0	1,0	2,9	0,6
Services immobiliers	1,0	4,6	0,7	1,2	-0,1
Services aux entreprises	7,5	1,2	2,1	1,8	1,5
Services aux ménages	4,0	3,1	1,9	0,5	0,5
Intérim	0,6	53,8	12,0	4,8	-0,4
Total	66,3	1,9	1,2	0,7	-0,0

Note : Données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

(1) glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

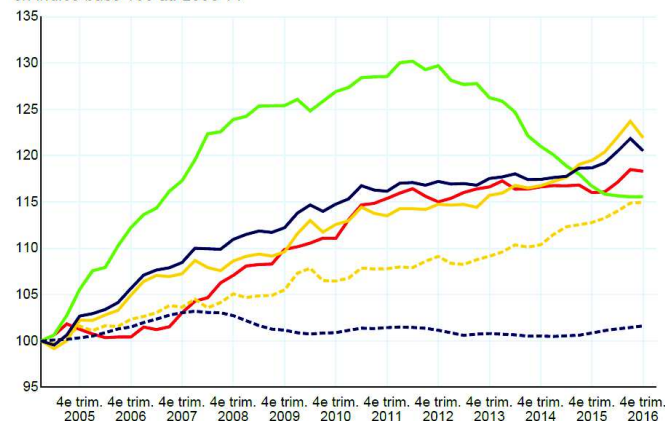
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, estimations d'emploi

3 Évolution trimestrielle de l'emploi salarié des secteurs principalement marchands en Corse

■ Industrie
■ Construction
■ Tertiaire principalement marchand hors intérim
■ dont Commerce
■ Emploi hors intérim Corse
■ Emploi hors intérim France métropolitaine

en indice base 100 au 2005 T1



Note : Données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, estimations d'emploi

Pour en savoir plus

[Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse](#)

Chômage

Légère embellie sur le marché du travail après huit années de dégradation

Après une année 2015 morose, la situation du marché du travail s'améliore en 2016. Le taux de chômage régional recule légèrement et le nombre de demandeurs d'emploi diminue pour la première fois depuis huit ans. Cette situation profite principalement aux jeunes et aux demandeurs d'emploi de longue durée. Cependant, cette année encore la situation des seniors se dégrade. Les offres d'emploi progressent notamment celles proposant un contrat de moins de six mois. Enfin, les dispositifs d'aide enregistrent un recul du nombre d'entrées.

Arnaud Huyssen, Directrice de Corse

Fin 2016, le taux de chômage régional s'établit à 10,5 % de la population active. Il se replie par rapport à l'année précédente (- 0,3 point) de façon plus marquée qu'au niveau national (- 0,2 point) (*figure 1*). Malgré cette légère amélioration, il demeure au-dessus de la moyenne française (0,8 point de plus). La Corse se positionne ainsi au 4^e rang des régions métropolitaines les plus touchées par le chômage.

Cette baisse est uniquement portée par la Haute-Corse (- 0,8 point) alors que la Corse-du-Sud voit elle son taux de chômage se stabiliser (*figure 2*). Cependant, cette année encore, le taux de chômage de la Haute-Corse (11,0 %) reste supérieur à celui de la Corse-du-Sud (10,5 %).

Recul du nombre de demandeurs d'emploi après huit années de hausse

Fin décembre 2016, la situation du marché du travail s'améliore par rapport à l'année précédente. En effet, fin décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi n'ayant exercé aucune activité dans le mois (catégorie A) atteint 21 140 personnes soit près de 400 demandeurs d'emploi de moins qu'en décembre 2015 (- 1,7 %, données brutes).

Si on y ajoute les demandeurs d'emploi ayant également exercé une activité réduite (catégorie ABC) ils sont 25 500, soit une baisse de 0,8 % sur un an (*figure 3*).

Ce recul est plus marqué qu'en France métropolitaine (- 0,1 %) et marque une rupture après huit années consécutives de hausse.

Les deux départements de l'île enregistrent des évolutions divergentes. Si le nombre de demandeurs d'emploi catégorie ABC diminue en Haute-Corse en 2016

(- 3,2 %), il continue en revanche sa progression en Corse-du-Sud (+ 2,0 %). Cette tendance inverse amène à un rapprochement du nombre de demandeurs d'emploi dans les deux départements à fin 2016 (13 100 demandeurs catégorie ABC en Haute-Corse et 12 300 en Corse-du-Sud).

Une embellie qui profite à tous les publics à l'exception des seniors

Cette amélioration profite particulièrement aux jeunes. En effet, pour les moins de 25 ans, le bilan annuel est favorable avec un recul de 6,8 % du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie ABC. Cette seconde année de baisse permet ainsi au public jeune de retrouver son niveau de décembre 2012.

À l'inverse, la situation des 50 ans et plus continue de se dégrader. Fin 2016, la Corse compte 6 400 seniors demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, soit 420 de plus sur un an (+ 7,1 %). En cinq ans le nombre de demandeurs d'emploi seniors a ainsi doublé.

Dans ce contexte plus favorable, la demande d'emploi de longue durée décroît. Au cours de l'année, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis un an et plus a reculé de 8,3 % pour atteindre 7 000 demandeurs d'emploi catégorie ABC en décembre.

Cette tendance confirme la situation plutôt favorable de la Corse où la part des demandeurs d'emploi de longue durée dans la demande totale est de 17 points inférieure à celle de France métropolitaine (respectivement 27 % contre 44 %).

Évolution favorable des offres d'emploi

Sur l'ensemble de l'année 2016, plus de 14 500 offres ont été collectées par Pôle

emploi, soit une progression de 4,9 % par rapport à l'année 2015. La tendance est bien orientée pour tous les types d'offres mais plus particulièrement pour celles proposant un CDD de moins de 6 mois. Elles représentent plus de six offres d'emploi sur dix.

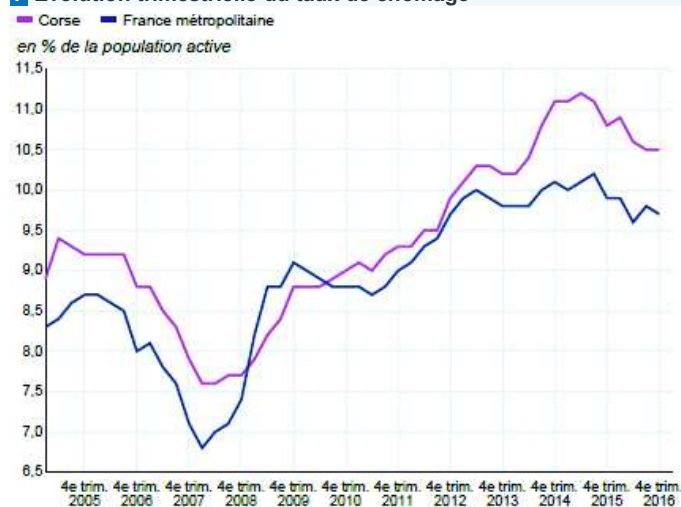
Baisse des entrées dans les dispositifs d'aides

En 2016, contrairement aux deux années précédentes, le nombre de contrats d'apprentissage se replie avec 1 420 contrats signés en Corse contre plus de 1 710 l'année précédente, soit une baisse annuelle de 17 % (*figure 4*).

Les embauches en contrat unique d'insertion (CUI), dont l'objectif est de faciliter l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles, baissent par rapport à 2015. La légère hausse des entrées en Contrats Accompagnement Emploi (CUI-CAE), qui vise le secteur non-marchand, ne permet pas de compenser le net repli enregistré dans le secteur marchand avec le contrat initiative emploi (CUI-CIE : 150 entrées de moins que l'année précédente).

Le dispositif d'emploi d'avenir vient compléter ces mesures d'aides en proposant aux jeunes, peu ou pas qualifiés, des solutions d'emploi, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. Sur l'ensemble de l'année 2016, plus de 410 jeunes ont bénéficié d'un emploi d'avenir, dont 7 sur 10 dans le secteur non marchand. Ce nombre diminue pour la 1^{ère} fois après la montée en puissance du dispositif entre 2013 et 2015 (96 entrées de moins en emploi d'avenir sur un an).

1 Évolution trimestrielle du taux de chômage



Note : données CVS. Les données du dernier trimestre sont provisoires.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

3 Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au 31/12/2016 (en milliers)		Évolution 2016/2015 (en %) (1)	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C	Catégorie A
Hommes	11,9	10,2	-0,5	-1,9
Femmes	13,5	10,9	-1,0	-1,5
Moins de 25 ans	3,6	3,0	-6,8	-7,5
25 à 49 ans	15,5	12,7	-2,3	-3,6
50 ans ou plus	6,4	5,4	7,1	7,0
Inscrits depuis un an ou plus	7,0	nd	-8,3	nd
Corse	25,5	21,1	-0,8	-1,7
France métropolitaine	5 546,7	3 529,6	-0,1	-3,0

nd : données non disponibles

(1): évolution de l'indicateur entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016

Note : données brutes

Sources : Pôle emploi, DARES.

2 Taux de chômage

en % de la population active

	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4 (p)	Évolution 2016T4/2015T4 (en points de %)
Corse-du-Sud	9,9	10,0	9,8	9,8	9,9	0,0
Haute-Corse	11,8	11,8	11,3	11,2	11,0	-0,8
Corse	10,8	10,9	10,6	10,5	10,5	-0,3
France métropolitaine	9,9	9,9	9,6	9,8	9,7	-0,2

p : données provisoires

Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé

4 Mesures d'accompagnement à l'emploi

	2015	2016 (p)	Évolution 2016/2015 (en %)
Contrats en alternance			
Contrats d'apprentissage	1 713	1 416	-17,3
Emplois aidés du secteur marchand			
Contrat unique d'insertion - Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	371	219	-41,0
Emplois d'avenir	166	110	-33,7
Emplois aidés du secteur non marchand			
Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	1 338	1 352	1,0
Emplois d'avenir	344	296	-14,0
Mesures d'accompagnement des jeunes			
Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)	486	nd	///

p : données provisoires

nd : non disponible

/// : absence de donnée due à la nature des choses. Note : données brutes

Sources : Direccte, Dares

Pour en savoir plus

- [Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse](#)
- [Chiffres marché du travail - Site de la Direccte](#)

Démographie d'entreprises

Les nouvelles sociétés et entreprises individuelles stimulent la création d'entreprises

En 2016, la création d'entreprises augmente en Corse après un recul en 2015, suivant ainsi la tendance nationale. Cette croissance résulte essentiellement du progrès des immatriculations de nouvelles sociétés et entreprises individuelles, tant au niveau régional que départemental. Elle bénéficie aux seuls secteurs des services aux entreprises et des services aux particuliers. Le nombre de défaillances d'entreprises s'accroît en 2016 après avoir diminué l'année précédente. Cette hausse renoue avec la tendance annuelle enregistrée entre 2012 et 2014.

Arnaud Luciani, Insee Corse

En 2016, 3 770 entreprises ont été créées en Corse, soit 4,8 % de plus sur un an, après un recul de 5,7 % en 2015 (*figure 1*). La région suit ainsi la tendance nationale qui enregistre une progression de 5,6 % après une baisse de 4,7 %. Au niveau des départements, la hausse est plus importante en Haute-Corse (+ 8 %) qu'en Corse-du-Sud (+ 1,7 %).

Croissance du nombre de créations de sociétés et d'entreprises individuelles

La croissance régionale des créations d'entreprises est due à la hausse du nombre de nouvelles sociétés et d'entreprises individuelles classiques (hors micro-entreprises).

En 2016, avec 1 300 immatriculations, les nouvelles sociétés augmentent de 13,3 %, soit une croissance beaucoup plus importante que l'année précédente (+ 5,5 %). Cette progression se situe au-dessus de la tendance nationale (+ 9,8 %). Elle est beaucoup plus marquée en Haute-Corse (+ 22,3 % sur un an) qu'en Corse-du-Sud (+ 5,2 %).

Parallèlement, les créations d'entreprises individuelles classiques progressent à nouveau cette année mais de façon plus modérée que l'année passée (+ 7,7 % après + 11,4 %). Cette hausse est légèrement moins marquée qu'en France métropolitaine (+ 10,3 %). En Haute-Corse, l'augmentation est de 7,0 %, soit 770 nouvelles structures contre 720 en 2015. En Corse-du-Sud, la croissance est plus dynamique avec + 9,4 % mais concerne un plus petit volume (325 créations en 2016).

Recul des immatriculations de micro-entrepreneurs

A l'opposé, les créations sous le régime de micro-entrepreneur sont encore en recul en 2016. Avec 1 380 immatriculations, leur

nombre diminue de 4 % dans la région alors qu'il baisse légèrement au niveau national (- 0,3 %). Le recul se retrouve au niveau des deux départements insulaires : - 3,2 % en Corse-du-Sud et - 5,3 % en Haute-Corse. Il est toutefois beaucoup moins prononcé que celui de l'année précédente (- 21 % en Corse, comme en moyenne nationale).

La part des créations de micro-entreprises dans l'ensemble des créations tend ainsi à diminuer. Dans la région, elle s'établit à 37 % en 2016 (40 % en 2015) ; avec toutefois de fortes disparités départementales : 48 % en Corse-du-Sud contre 26 % en Haute-Corse. En France métropolitaine, cette part est de 41 % cette année contre 43 % en 2015.

Hausse des créations dans les seuls secteurs des services aux entreprises et aux particuliers

En 2016, le secteur des services aux entreprises est le plus créateur avec 1 060 enregistrements, soit une hausse des créations de 18,9 % par rapport à 2015. Au niveau des départements, la Haute-Corse affiche + 21,5 % et la Corse-du-Sud + 16,5 % pour ce secteur. Cette croissance est beaucoup plus marquée qu'au niveau national où elle s'établit à 8 %.

Le secteur des services aux particuliers progresse également, de 11 %, avec 810 immatriculations.

Dans la région, ces deux secteurs sont les seuls à bénéficier d'une croissance des créations d'entreprises entre 2015 et 2016 (*figure 2*).

La plus forte baisse concerne l'industrie qui est à nouveau en recul cette année (- 14,5 %).

Le secteur regroupé du CTHR (commerce, transport, hébergement, restauration),

enregistre une diminution de 3 % des créations, après une hausse de 4 % l'année précédente. Ce secteur demeure toutefois très créateur avec 1 000 immatriculations. Son évolution diffère selon le département, avec une baisse en Corse-du-Sud (- 11,3 %) et une progression en Haute-Corse (5,6 %). A l'échelle nationale, ce secteur croît de 9,6 %

La construction affiche une baisse modérée (- 1,2 %), après un recul marqué en 2015 (- 20,6 %). Les créations d'entreprises de ce secteur diminuent de 2,6 % en Corse-du-Sud et restent stables en Haute-Corse.

Les défaillances d'entreprises repartent à la hausse

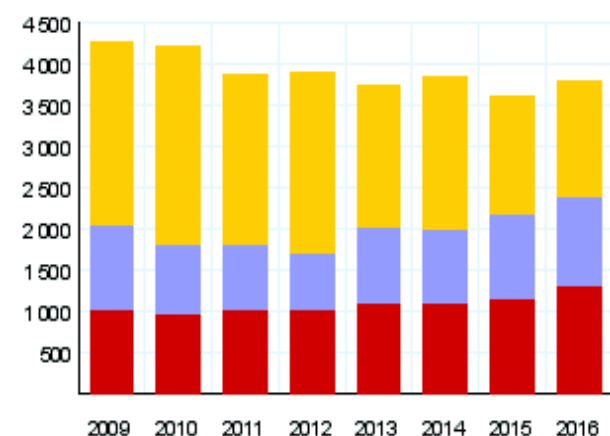
En Corse, en 2016, la situation se dégrade au niveau de la défaillance d'entreprises. En cumul annuel, 450 défaillances sont enregistrées, soit une hausse de 31 % sur un an et ce, après une diminution en 2015 (*figure 3*). Cette hausse renoue avec la tendance annuelle enregistrée entre 2012 et 2014. Au niveau national, les défaillances d'entreprises diminuent de 8 % cette année.

La situation se détériore dans les deux départements avec une progression annuelle des défaillances de 22 % en Corse-du-Sud et de 41 % en Haute-Corse.

Cette dégradation concerne tous les secteurs, mais la construction est particulièrement impactée avec 58 % de défaillances de plus qu'en 2015 (*figure 4*). Les défaillances d'entreprises du secteur de la construction représentent à elles seules 37 % de l'ensemble des défaillances d'entreprises enregistrées dans la région en 2016. Dans le secteur du CTHR, le nombre de défaillances augmente de 18 %. Ce secteur regroupe 35 % des défaillances d'entreprises insulaires. ■

1 Créations d'entreprises dans la région Corse

■ Sociétés
■ Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs
■ Micro-entrepreneurs



Note : nombre de créations brutes.

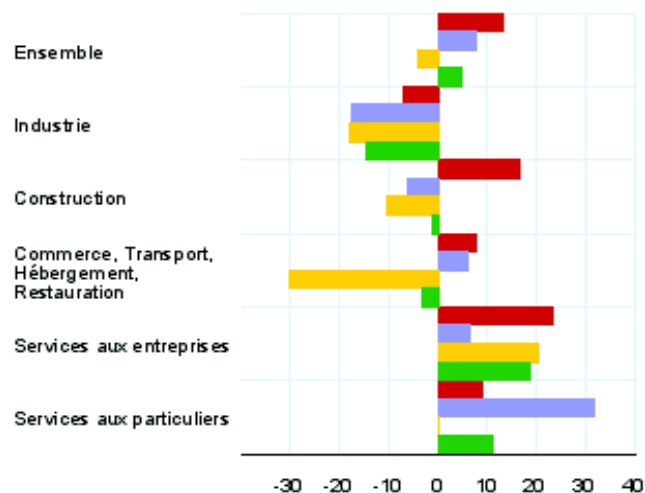
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)

2 Évolution annuelle du nombre de créations d'entreprises entre 2015 et 2016 dans la région Corse

■ Sociétés
■ Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs
■ Micro-entrepreneurs
■ Ensemble

en %



Note : données brutes.

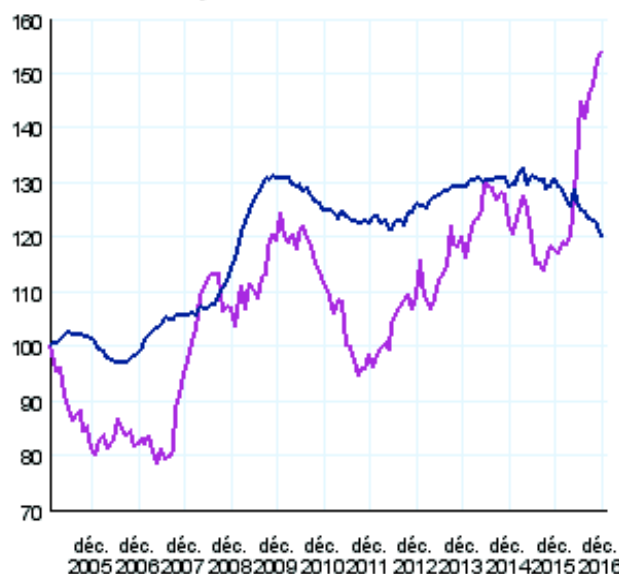
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

3 Évolution des défaillances d'entreprises dans la région Corse

■ Corse ■ France métropolitaine

en indice base 100 en janvier 2005



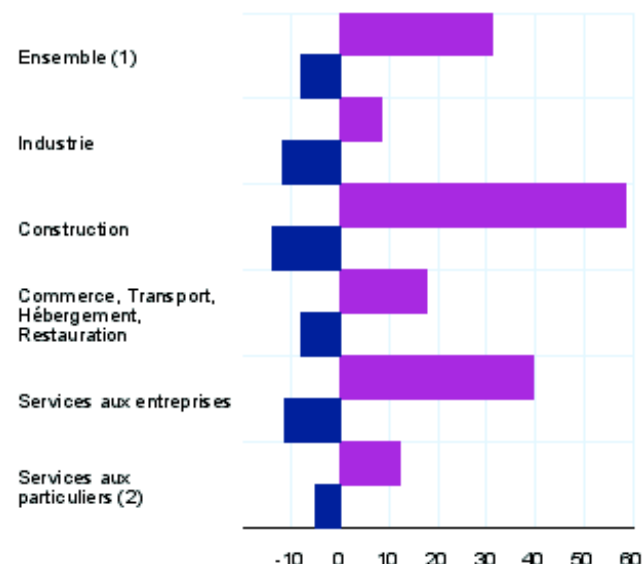
Note : données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 14/3/17)

4 Évolution annuelle des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité entre 2015 et 2016 dans la région Corse

■ Corse ■ France Métropolitaine

en %



(1) : y compris agriculture.

(2) : hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extraterritoriales.

Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Banque de France, Fiben (extraction du 14/3/17)

Pour en savoir plus

- « Les créations d'entreprises en 2016 : la plus forte hausse depuis 6 ans, portée par les transports » - Insee Première n°1631 – janvier 2017
- Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse
- Source : créations d'entreprises
- Source : Banque de France

Agriculture

Agrumes, vins et lait sur le podium

Pour l'agriculture corse, 2016 aura été l'année du paradoxe. C'est l'année de la première alerte rouge météorologique pour le département de la Haute-Corse : des dégâts à l'étendue exceptionnelle causés par les eaux dévastatrices des 23 et 24 novembre qui ont touché plus d'une commune sur deux. Ainsi, 136 communes ont été reconnues en état de calamité agricole avec des pertes de fonds ou de récolte sur plus de 200 exploitations. Mais c'est également une année de haut niveau de production pour les vignerons, les agrumiculteurs et les producteurs de lait de chèvre. C'est aussi une année de reprise après deux campagnes médiocres pour les productions fourragères et l'élevage.

Claude Albertini, DRAAF de Corse - SRISE

En 2016, les températures moyennes mensuelles enregistrées sont, à l'image de 2015, supérieures aux normales saisonnières, jusqu'à plus de 2°C les mois de février et d'avril (*figure 1*). Après une année 2015 marquée par un déficit hydrique, les précipitations ont fait leur retour, mais les niveaux exceptionnels atteints en février et novembre n'ont pas compensé, pour les végétaux, un printemps et un été particulièrement secs (*figure 2*). L'année 2016 aura été en outre marquée par les violentes inondations qui ont frappé la Haute-Corse les 23 et 24 novembre causant des dégâts importants : 136 communes ont été reconnues en état de calamité agricole. 200 exploitations ont perdu des fonds ou des récoltes.

Du mieux en production fourragère

Après deux années médiocres, les rendements des prairies s'améliorent globalement pour se rapprocher des valeurs normales, excepté pour les prairies naturelles.

Le printemps 2016, marqué par la douceur des températures, a partout limité la fenaison de printemps en sec (cultures non irriguées). En conséquence, la production d'herbe varie fortement selon les conditions climatiques locales : de moins 10 % dans la région d'Aleria à moins 80 % dans l'Extrême-Sud.

L'automne, doux et ensoleillé avec ses pluies régulières, a favorisé sur l'ensemble de l'île la pousse d'une herbe de qualité. Il a permis aux éleveurs de limiter leurs achats en fourrage mais pas de constituer des stocks suffisants pour l'hiver.

Viticulture, qualité et quantité au rendez-vous

La production globale atteint son niveau record de 2015, soit 388 000 hl, en partie en raison de conditions climatiques favorables et des pluies de septembre qui ont permis une hausse des volumes sur les

cépages tardifs comme le *Niellucci* (*figure 3*).

La qualité est également au rendez-vous, malgré des températures élevées en début de vendange dans certaines zones. Les nuits fraîches de fin d'été ont favorisé la maturation des rouges.

La tendance à la progression des vins sans IG (Indication géographique) s'amplifie avec une production en hausse de 18 % sur un an et une importance relative approchant les 10 % des volumes totaux.

Les vins rosés dominent toujours la production avec 64 % des volumes. Leur part est variable selon les catégories, de 36 % pour les vins sans IG à 72 % pour les vins en IGP (Indication Géographique Protégée).

Un grand millésime pour les agrumes

La production de clémentines, près de 33 000 tonnes, flirte avec ses plus hautes valeurs de 2012 et 2014 (34 000 et 35 000 tonnes) (*figure 4*). Le rendement moyen du verger atteint 26 tonnes par hectare. De l'avis des spécialistes comme des fins palais, la qualité est également au rendez-vous avec un ratio acidité/sucre exceptionnel.

Millésime remarquable aussi pour les producteurs de pomelos avec des rendements moyens de 33 tonnes à l'hectare et une progression de plus de 30 % de la production. L'IGP «Pomelo de Corse» obtenue en 2014 semble avoir porté ses fruits (*figure 4*).

Fruits à coques, frémissement ou reprise?

Les vergers d'amandiers et de noisetiers retrouvent des rendements de 800 kg par hectare, qu'ils n'avaient plus atteint depuis 2012, relevant ainsi le niveau de production atone de ces trois dernières années (*figure 4*).

La filière castanéicole enregistre une légère reprise. Les lâchers des *Torymus*

sinensis prédateur naturel du *Cynips* du châtaignier ont enrayé la chute de la production (*figure 4*).

Oléiculture, une bonne année d'alternance

La production de l'olivier se caractérise par la succession d'années à forte et faible quantité produite. Les 800 tonnes d'olives récoltées en 2016 situent la campagne à 200 tonnes au delà de la moyenne des cinq dernières années paires (*figure 4*).

La préoccupation majeure des oléiculteurs demeure la crainte de l'introduction sur l'île de la bactérie *Xylella fastidiosa*, souche *Pauca* qui décime les oliveraies italiennes. La filière oléicole a mis en œuvre une production locale de plants d'oliviers corses garantis sains, authentiques et de qualité. Les premières plantations d'oliviers produits en Corse verront le jour à l'automne 2017.

Productivité en hausse dans les élevages

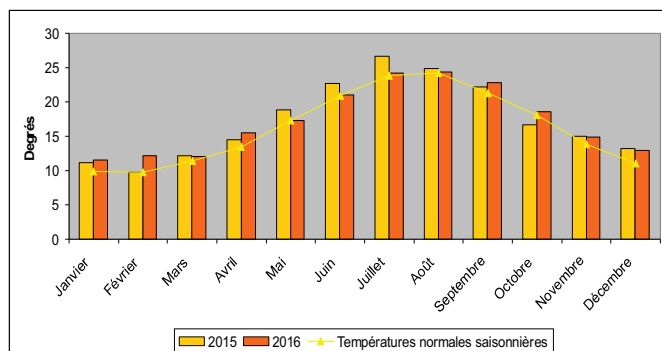
Les cheptels reproducteurs bovins, ovins et caprins restent stables par rapport à 2015. Seul le cheptel porcin connaît une légère croissance des effectifs reproducteurs et à l'engraissement (7 %).

La production d'animaux de boucherie (2 910 tonnes équivalent carcasse, source DIFFAGA) progresse de 13 % sur l'année, essentiellement grâce à la hausse de 20 % des abattages de porcs et à l'augmentation du poids moyen des bovins (+ 7 %).

Même constat dans le secteur laitier avec des rendements qui augmentent d'une dizaine de litres annuels par chèvre ou par brebis par rapport à 2015.

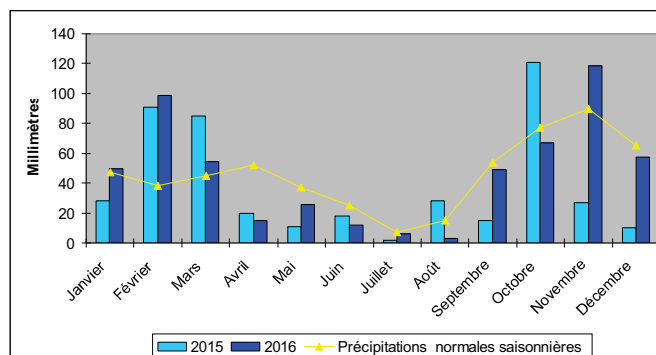
En conséquence, la production laitière est en forte hausse sur l'année : 95 000 hectolitres de lait de brebis (+ 8 %) et pour les chèvres, 55 000 hectolitres de lait (+ 12 %), niveau jamais atteint depuis deux décennies (*figure 5*).■

1 Températures moyennes 2015-2016



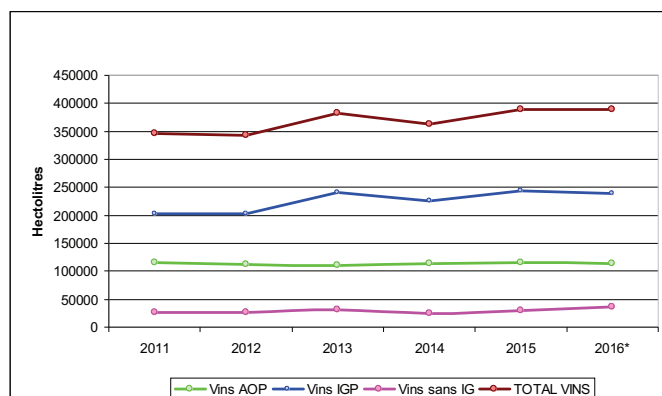
Source : Météo France

2 Précipitations moyennes 2015-2016



Source : Météo France

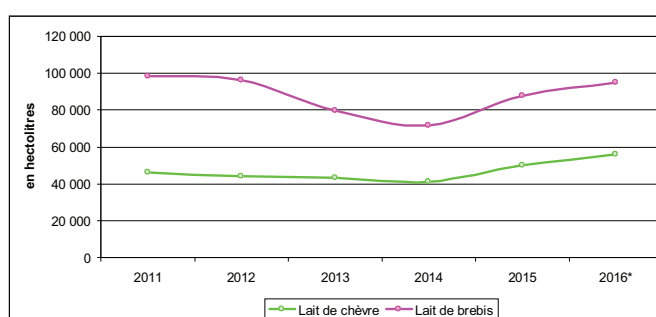
3 Evolution de la production de vin



Note : données 2016 semi-définitives.

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle (SAA)

5 Evolution de la production de lait



Note : données 2016 semi-définitives.

Source : Agreste - Statistique Agricole Annuelle (SAA)

4 Rendement et production des vergers purs et associés

Produit	Rendement (100 kg/ha)					Production récoltée (100 kg)				
	2012	2013	2014	2015	2016*	2012	2013	2014	2015	2016*
Clémentines	255	151	233	144	260	340 140	254 380	354 120	235 230	328 120
Pamplemousses	207	271	228	306	330	31 400	38 540	32 410	52 610	55 160
Actinidia (Kiwi)	73	115	76	107	94	25 915	38 000	25 000	37 500	30 000
Pêches, nectarines, brugnons	200	169	180	180	180	58 800	42 940	53 820	42 020	40 320
Olives	2	12	2	8	4	4 470	26 250	4 770	16 370	7 940
Amandes	8	3	7	6	8	3 525	975	2 665	2 025	3 045
Châtaignes	5	4	1	1	2	6 370	4 320	1 500	1 720	1 860
Noisettes	6	6	6	5	8	1 000	950	950	800	1 200

Pour en savoir plus

- Site internet Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/corse
- Site internet de la DRAAF de Corse : www.draaf.corse.agriculture.gouv.fr/donnees

Construction

La construction neuve et les ventes de logements neufs en 2016 : le retour à la normale

En 2016, le nombre estimé de logements autorisés à la construction retrouve un niveau comparable à celui des années 2013-2014, après une année 2015 marquée par des autorisations de construire en forte progression notamment du fait de l'existence d'importants programmes de construction de logements collectifs situés en majorité sur la commune d'Ajaccio. Au niveau des départements, les différences sont importantes. En Haute-Corse, le nombre de logements autorisés estimé progresse mais sur des volumes encore relativement faibles. Il chute en Corse-du-Sud après le pic exceptionnel d'Ajaccio en 2015. Les ventes de logements neufs sont orientées favorablement avec une progression de 29 % des ventes. Parallèlement, les prix des maisons comme ceux des appartements reculent.

Stéphane Vachet, Dreal de Corse

En 2016 en Corse, avec 4 300 autorisations de construire, l'activité du secteur de la construction retrouve les niveaux des années 2013-2014. Ainsi, le nombre élevé de permis de logements collectifs autorisés fin 2015 sur Ajaccio relevait bien d'une conjoncture particulière suite au moratoire relatif au PLU et ne reflétait pas une réelle reprise économique de forte ampleur du secteur. Ce phénomène étant digéré, l'île retrouve la tendance à la baisse apparue dès 2010.

En France métropolitaine, le nombre des autorisations de construire progresse de 15 % par rapport à 2015.

La parité s'instaure en 2016 entre les logements collectifs et les logements individuels

En Corse, l'année 2016 a vu les autorisations de construire se partager à parts égales entre l'individuel et le collectif. Le nombre de logements individuels progresse par rapport à l'année précédente avec 400 autorisations supplémentaires, alors qu'un retour à la normale s'opère sur les logements collectifs, en recul de 61 % (*figure 1*).

Une situation contrastée sur les deux départements

Au niveau départemental, les évolutions diffèrent de façon importante. En Haute-Corse, après deux années 2014 et 2015 en repli, le nombre de logements autorisés progresse de 16 % pour atteindre 2 000 logements en 2016 (*figure 2*). Toutefois, les volumes concernés restent faibles, de l'ordre de ceux enregistrés au début des

années 2000. En revanche, le recul est très marqué en Corse-du-Sud.

L'orientation défavorable de la construction neuve en Corse est donc tirée par l'effacement progressif des forts volumes répertoriés en Corse-du-Sud fin 2015, notamment sur Ajaccio. Le PLU de la commune avait en effet bénéficié d'un sursis à exécution permettant d'autoriser d'importants projets immobiliers. Ces derniers représentaient à eux seuls un peu plus de 2 400 logements, soit 43 % des autorisations recensées sur l'ensemble du territoire départemental.

Poursuite de la reprise des ventes dans le logement neuf

En 2016, la commercialisation des logements neufs continue de progresser. Le nombre de mises en vente augmente de 39 % et les réservations de 29 %.

On assiste au même phénomène en France métropolitaine où les ventes croissent de 20 % en 2016. Ces hausses importantes sont portées par des taux de crédit immobilier en baisse et par la montée en puissance des dispositifs incitatifs comme l'aide à l'investissement locatif créé par la Loi Pinel.

Dans la région, le stock de logements disponibles en fin d'année atteint 1 605 logements, en hausse annuelle de 4 %. Il demeure très élevé correspondant quasiment à un an de vente (*figure 3*).

En France métropolitaine, l'encours de logements disponibles à la vente diminue de 6 % par rapport à l'année précédente.

Hausse des ventes d'appartements conjuguée à une légère baisse des prix

En Corse, les ventes d'appartements collectifs neufs, qui représentent 95 % du marché de la construction neuve cette année, augmentent de 33 %. Le prix moyen au mètre carré diminue légèrement, de 2,7 %, et s'établit à 3 502 euros/m² (*figure 4*).

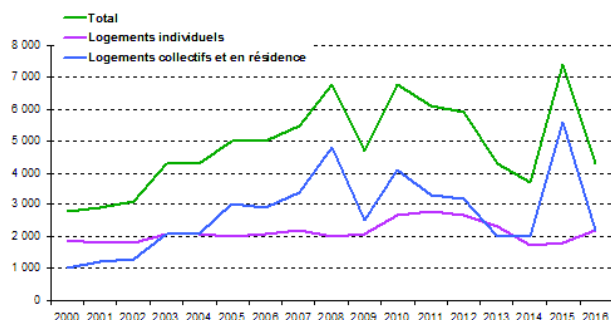
Au niveau national, le prix moyen au mètre carré des appartements s'accroît légèrement pour atteindre 3 993 euros (+ 2,3 % par rapport à l'année précédente).

Hausse des ventes des maisons conjuguée à une baisse des prix

Dans la région, le marché des maisons ne représente en moyenne que 10 % du marché des logements neufs (et seulement 5 % en 2016). Le faible volume de ce marché particulier ainsi que la forte hétérogénéité des opérations liée à leur lieu d'implantation plus ou moins touristique et à la nature des prestations offertes rends les comparaisons pluri-annuelles peu pertinentes.

On peut néanmoins noter qu'en 2016, les ventes de maisons neuves restent au niveau des années précédentes avec 89 maisons réservées (100 en 2015). Le prix moyen par lot diminue pour atteindre 268 668 euros en moyenne (318 000 euros en 2015). Ce niveau de prix, plus élevé que celui de la moyenne France métropolitaine, rappelle que le marché corse est plutôt positionné sur des opérations de standing (*figure 4*).

1 Evolution du nombre de logements autorisés selon le type en région Corse



Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle estimée.

Source : SoeS, [Sit@del2](#), estimations au 30 mars 2017.

2 Logements autorisés par département

	Logements en 2016 (nombre)	Évolution 2016/2015	Évolution annuelle moyenne 2015/2010 (1)
Corse-du-Sud	2 400	-58,3	12,6
Haute-Corse	2 000	15,7	-14,10
Corse	4 300	-41,4	1,8
France métropolitaine	437 800	14,8	-3,4

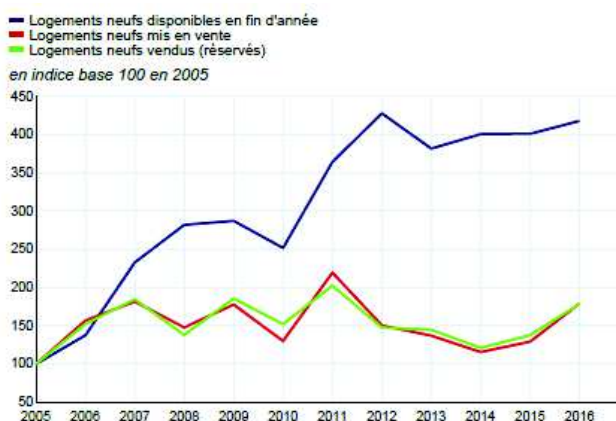
(1) : taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle estimée. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies.

Champ : France métropolitaine.

Source : SoeS, [Sit@del2](#), estimations au 30 mars 2017.

2 Evolution de la commercialisation de logements neufs dans la région Corse



Note : Données brutes

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers : France métropolitaine

Source : SoeS, enquête ECLN

4 Vente des maisons et des appartements neufs

	Corse			France métropolitaine		
	En 2016 (nombre ou prix en euros)	Évolution 2016/2015	Évolution moyenne annuelle 2015/2010 (2)	En 2016 (nombre ou prix en euros)	Évolution 2016/2015	Évolution moyenne annuelle 2015/2010 (2)
Maisons neuves						
Nombre de ventes (1)	89	-11,0	-8,6	10 212	22,4	-8,1
Prix moyen par maison	268 668	-15,6	5,2	256 995	3,4	0,8
Appartements neufs						
Nombre de ventes (1)	1 762	32,7	-1,3	114 846	20,4	-1,4
Prix moyen au m²	3 502	-2,7	2,4	3 993	2,3	1,8

(1) : réservations avec dépôt d'arrhes.

(2) : taux d'évolution annuel qu'auraient connu le nombre de ventes ou le prix moyen si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

nd : données non disponibles.

Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SOeS, enquête ECLN.

Pour en savoir plus

- [Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse](#)
- [Statistiques développement durable sur la construction neuve de logements](#)
- [Statistiques développement durable sur la commercialisation des logements neufs](#)

Tourisme

La clientèle étrangère soutient la fréquentation en 2016

En Corse, la fréquentation touristique progresse en 2016. Contrairement à l'année précédente, elle est portée par la clientèle étrangère. La hausse concerne l'hôtellerie traditionnelle et les autres hébergements collectifs de tourisme, l'hôtellerie de plein air étant stable. La fréquentation reste globalement favorable à toutes les catégories d'établissements. Dans les campings, les emplacements nus perdent de la clientèle au profit des équipés qui séduisent de plus en plus les touristes.

Valérie Torre, Insee Corse

En 2016, 9,7 millions de nuitées ont été passées dans les hébergements marchands de Corse (campings, hôtels et autres hébergements collectifs de tourisme - AHCT), dont près de la moitié dans les campings. Cela représente une hausse de 2,1 % sur un an (*figure 1*). C'est la progression des nuitées étrangères qui soutient la fréquentation annuelle. Cette année encore, le mois de septembre est marqué par une amplification de la fréquentation globale des hébergements marchands insulaires. Il tend ainsi à s'affirmer comme un mois de plus en plus attractif pour les touristes. Sa fréquentation dépasse désormais celle du mois de juin.

Au niveau métropolitain, le nombre de nuitées est en recul de 1,4 % sur un an. Sur le pourtour méditerranéen, le bilan est contrasté. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur perd de la clientèle, probablement en raison de l'impact de l'attentat de Nice. En Occitanie, la situation est en revanche plus satisfaisante.

Campings : une fréquentation stable

En 2016, au cours des mois de mai à septembre, la fréquentation dans les campings de Corse est stable : +0,4 % (-0,7 % en France métropolitaine). Ceux-ci enregistrent 4,1 millions de nuitées pour la deuxième année consécutive. La durée moyenne de séjour des campeurs s'allonge mais leurs arrivées s'amoindrissent par rapport à 2015.

Parallèlement, le nombre d'emplacements disponibles diminue de 0,9 %. Ainsi, le taux d'occupation moyen des campings sur l'ensemble de la saison progresse d'un point, s'établissant à 42,5 %. Ce taux culmine à 68 % au mois d'août.

La clientèle française domine la fréquentation de l'hôtellerie de plein air, elle représente 61 % des nuitées. Sur un an, la fréquentation française se replie de 1,4 % alors que celle des touristes étrangers progresse de 3,2 % (*figure 2*).

Parmi les campeurs étrangers, ce sont les Allemands qui ont le plus plébiscité la

Corse au cours de la saison 2016 tandis que la fréquentation italienne est stable. Ce duo de tête est rejoint par les Suisses également venus plus nombreux.

Un bilan contrasté selon le type d'emplacements

Dans l'hôtellerie de plein air, les emplacements équipés ne cessent de gagner en attractivité. En 2016, ils regroupent 42 % des nuitées contre seulement 30 % cinq ans auparavant. Ils bénéficient d'un taux d'occupation supérieur à celui des emplacements nus (*figure 3*). Leur fréquentation progresse de 5,2 % sur un an, portée en grande partie par la clientèle étrangère en hausse de 10,4 % contre +3,5 % pour la clientèle française.

En revanche, les emplacements nus perdent de la clientèle par rapport à 2015, du fait de la désaffection des campeurs français (-6,2 %). La clientèle étrangère ne progresse que de 0,7 %.

Les nuitées passées dans les emplacements équipés augmentent dans tous les types d'établissements. Dans les campings classés 3 et 4 étoiles, cette hausse ne parvient cependant pas à améliorer la fréquentation globale qui reste stable. Or, ces établissements concentrent plus des deux tiers des nuitées des campings insulaires. Les campings 1 et 2 étoiles enregistrent une évolution plus favorable.

Hôtels : une hausse portée par les touristes étrangers

Durant l'année 2016, les hôtels insulaires totalisent 3,1 millions de nuitées, soit une progression de fréquentation de 3,4 % sur un an. Ce résultat succède à une hausse de 5,2 % un an auparavant. Au niveau national, la fréquentation hôtelière est en léger recul par rapport à 2015 (-1,0 %).

Cette année, la meilleure fréquentation des hôtels de la région est imputable à la clientèle étrangère. Leurs nuitées progressent de 8,5 %, en lien avec une augmentation du nombre d'arrivées

(+10,2 %) (*figure 4*). Cette clientèle est dominée par les Allemands et les Italiens. Les Suisses sont également plus nombreux, contrairement à l'année passée.

De leur côté, les touristes français enregistrent une légère hausse du nombre de nuitées hôtelières (+1,6 %). Leurs arrivées sont stables mais leurs séjours sont plus longs.

En moyenne sur l'année, le taux d'occupation dans l'hôtellerie croît de 1,5 point, il s'établit à 59,4 %. Cela s'explique essentiellement par une augmentation du nombre de chambres occupées (+2,7 %), l'offre en chambre étant stable sur un an. Au mois d'août le taux d'occupation est au plus haut (81 %) (*figure 5*).

La fréquentation est globalement favorable à toutes les catégories d'établissements. Les hôtels 3 étoiles, qui concentrent plus de la moitié des nuitées de la saison, progressent de 3,7 %. Les touristes y sont venus moins nombreux mais ont séjourné plus longtemps. Les hôtels 4 et 5 étoiles bénéficient aussi d'une hausse des nuitées, de 5 %. Ce constat doit cependant être nuancé. Il résulte certes d'une meilleure occupation mais aussi de la transformation du parc et de l'arrivée de nouveaux établissements. Ces derniers sont à l'origine de plus des deux tiers des nuitées supplémentaires de ces hôtels haut de gamme.

Une saison favorable dans les villages de vacances

Au cours des mois de mai à septembre, 2,6 millions de nuitées ont été passées dans les AHCT, soit une hausse de 3,5 % sur un an (*figure 1*).

Les villages de vacances enregistrent la plus forte croissance du nombre de nuitées tandis que les résidences de tourisme et hôtelières sont en léger retrait. Ces dernières représentent cependant le segment le plus important des AHCT avec 83 % de l'offre d'hébergement.

1 Fréquentation dans les hôtels, les campings et les AHCT de Corse en 2016

	Nuitées 2016 (nombre)	Évolution sur un an (%)	Part de nuitées de clientèle étrangère (%)	Durées moyennes de séjour (jours)	Nombre moyen de personnes par unité d'hébergement**
Ensemble	9 754 129	2,1	31,7	4,4	2,5
Hôtels (janvier à décembre)	3 135 040	3,4	27,6	2,2	1,9
Campings (mai à septembre)	4 080 825	0,4	39,2	5,1	3,0
Dont : emplacements nus	2 358 202	-2,9	49,2	4,0	2,8
: emplacements équipés	1 722 623	5,2	25,6	8,3	3,3
AHCT* (mai à septembre)	2 538 264	3,5	24,8	ns	2,8

* AHCT : autres hébergements collectifs de tourisme

** Unité d'hébergement : chambres pour les hôtels, emplacements pour les campings, appartements, dortoirs, chambres pour les AHCT

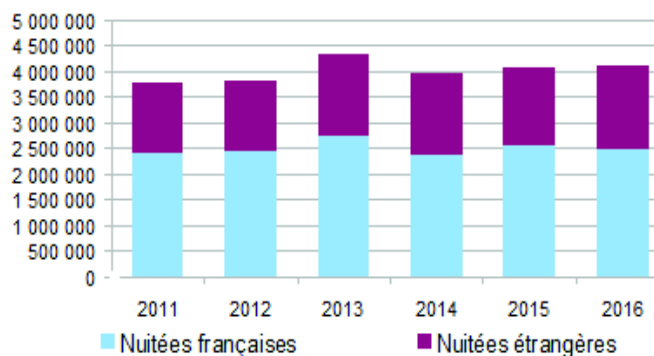
ns : non significatif

Avertissement : les données AHCT 2015 ont été révisées.

Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique

2 Évolution de la fréquentation française et étrangère dans les campings de Corse

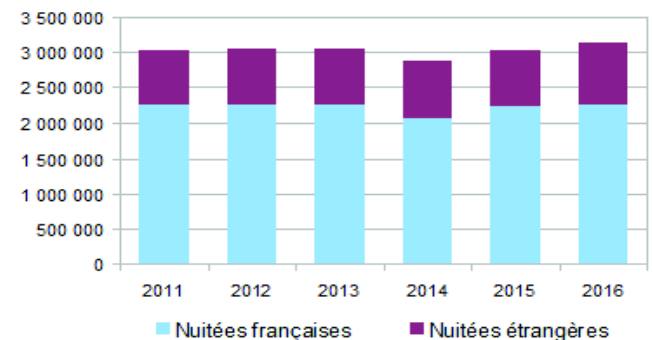
en nombre de nuitées



Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique

4 Évolution de la fréquentation française et étrangère dans les hôtels de Corse

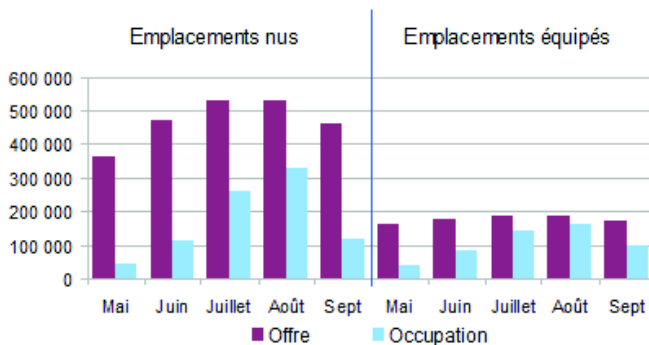
en nombre de nuitées



Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique

3 Évolution mensuelle de l'offre et de l'occupation des campings de Corse en 2016

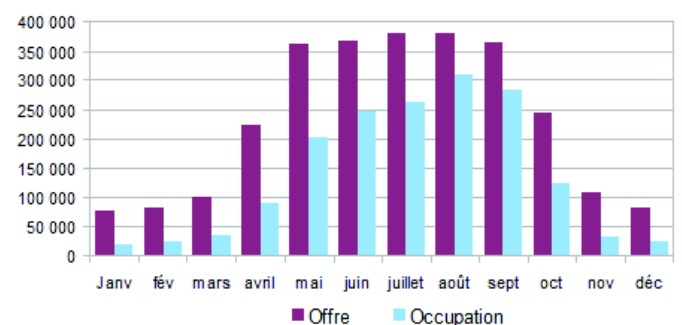
en nombre d'emplacements



Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique

5 Évolution mensuelle de l'offre et de l'occupation des hôtels de Corse en 2016

en nombre de chambres



Source : Insee, Enquêtes de fréquentation touristique

Pour en savoir plus

- « Bilan annuel du tourisme 2016 », Insee Dossier Corse n°7, mai 2017
- « Une saison estivale stable dans les campings en 2016 », Insee Flash Corse n°18, décembre 2016
- « La fréquentation hôtelière en hausse grâce aux touristes étrangers », Insee Flash Corse n°19, décembre 2016
- « Saison touristique d'été 2016 : fort repli en Île-de-France et sur le littoral », Insee Focus n°68, novembre 2016

Transport

Reprise des trafics passagers grâce à une nouvelle hausse de l'aérien et à l'essor des croisières

En 2016, le nombre de passagers accueillis dans les ports et aéroports de Corse, croisiéristes compris, repart à la hausse avec 8,9 millions de voyageurs. Les trafics croisières augmentent très fortement et dépassent le million de croisiéristes. Les lignes régulières aériennes et maritimes progressent aussi et atteignent 7,73 millions de passagers. L'aérien continue de croître porté par les compagnies Low Cost et le maritime enregistre une hausse modérée après cinq années de baisse. Le domaine maritime est en outre marqué par des évolutions notables au niveau des compagnies et de la desserte portuaire. Les trafics de marchandises sont quant à eux en léger recul.

Bruno Battesti, Observatoire régional des transports de la Corse (Dreal)

En 2016, après quatre années de stabilité, l'ensemble des trafics passagers des ports et aéroports de Corse (croisiéristes compris) repartent à la hausse. Ils progressent de 8 % sur un an avec 8,9 millions de voyageurs au départ et à l'arrivée (*figure 1*). Les trafics croisières augmentent très fortement (+ 50 % sur un an) grâce au port d'Ajaccio qui franchit la barre du million de croisiéristes et traite 87 % de ce marché cette année.

Avec 7,73 millions de passagers, les trafics aériens et maritimes (hors croisières) croissent de 3 % et enregistrent un nouveau record historique ; 72 % de ces trafics annuels continuent à être assurés durant la saison estivale, de mai à septembre. Les trafics avec l'étranger progressent pour la 4^e année consécutive (+ 4 % par rapport à 2015) et les lignes françaises se reprennent avec + 3 % (après -0,1 % en 2015 et - 3 % en 2014).

Hausse des trafics variable selon le mode de transport

Les trafics passagers (hors croisières) augmentent mais de manière inégale : la hausse est soutenue dans l'aérien, elle est beaucoup plus modeste dans le maritime. Structurellement ces deux modes de transport tendent à converger sur ces dernières années, tendance accentuée par l'arrivée des compagnies aériennes Low Cost (*figure 2*).

Les trafics aériens progressent de façon continue depuis 2004. Ils gagnent ainsi 1,4 million de voyageurs en 12 ans, soit + 60 %. En 2016, ils croissent de 6 % sur un an atteignant un nouveau record annuel de 3,7 millions de voyageurs (*figure 3*).

Près du tiers de la desserte aérienne réalisée par les Low Cost

Les trafics aériens des compagnies Low Cost, multipliés par 2,9 en cinq ans, captent 1,1 million de passagers. En hausse de 21,5 % par rapport à 2015, ils

assurent 91 % de la croissance annuelle du trafic aérien. Ils représentent désormais 30 % de la desserte aérienne de la Corse et sont orientés à 71 % sur la France.

Les trafics Low Cost progressent dans tous les aéroports insulaires mais à des rythmes différents : + 25 % pour Figari contre seulement + 1 % pour Calvi. Les trafics totaux augmentent le plus dans les aéroports de Figari (+ 9 %) et de Bastia (+ 8 %). La hausse est plus modeste à Ajaccio (+ 4 %) et Calvi (+ 1 %).

Les lignes françaises progressent de 5 %. Les trafics sur Paris gagnent des voyageurs (+ 4,5 %), ceux sur Marseille et Nice sont en recul (- 2 % et - 7 %). Les autres destinations continuent à se développer (+ 18 %). En 2016, elles assurent 27 % du trafic national contre 11 % en 2010. En six ans, les trafics y ont été multipliés par 3,2. Les lignes étrangères augmentent de 12 % cette année, avec notamment + 29 % sur la Suisse, + 20 % sur l'Allemagne tandis que les trafics sur la Belgique reculent de 8 %.

Modeste reprise des trafics maritimes

Après cinq années de baisse, les trafics maritimes repartent modestement à la hausse : + 0,8 % par rapport à 2015 avec plus de 4 millions de passagers. Cette hausse concerne aussi bien les trafics français qu'italiens (*figure 3*).

Elle est due à l'ouverture de nouvelles lignes, notamment à Porto-Vecchio et à Bastia. Le port de Porto-Vecchio double ainsi ses trafics grâce à de nouvelles dessertes sur Nice, Toulon et la Sardaigne (92 300 passagers gagnés contre 33 400 pour l'ensemble de la Corse). Bastia progresse de 3 %, avec une nouvelle ligne sur Nice. Tous les autres ports sont en baisse, en particulier Propriano (-16 %) et L'Île-Rousse (- 11 %).

Côté continent français, les ports de Marseille et Toulon perdent des passagers (- 5 % et - 2 %), celui de Nice en gagne (+10 %).

Des évolutions notables dans le domaine maritime

Dans le domaine maritime, l'année 2016 est marquée par des transformations notables au niveau des armements et de la desserte portuaire : la SNCM a été reprise en janvier par la MCM qui l'a à son tour cédée à Corsica Linea en avril ; la Blu Navy reprend la Saremar en avril ; enfin, l'exploitation du port de Calvi a été suspendue à partir d'août pour des raisons de sécurité, du fait de l'état d'urgence.

Avec 2,9 millions de passager en 2016, la Corsica Ferries assure 71 % des trafics maritimes. Elle est stable sur un an. Seules deux compagnies progressent : la Moby Lines (+ 27 %) et la Méridionale (+ 8 %). Corsica Linea perd 17 % de la clientèle de la SNCM de 2015 et la Saremar/Blu Navy recule de 10 %.

400 000 personnes de plus mi-août

Du 7 juillet au 28 août, le solde des arrivées et départs de passagers se traduit par la présence quotidienne d'au moins 200 000 personnes supplémentaires sur le territoire insulaire. Du 19 juillet au 22 août, elles sont 300 000. Le pic se situe entre le 9 et le 15 août avec 400 000 personnes supplémentaires. En particulier, le 10 août 2016, la Corse a accueilli 413 000 personnes de plus que sa population résidente (*figure 5*).

Légère baisse du trafic de marchandises

En 2016, avec 2,2 millions de tonnes de nettes transportées, entrées et sorties cumulées, les trafics maritimes de marchandises diminuent de 0,8 % par rapport à l'année précédente. A l'exception du trafic roulier, cette baisse du trafic de marchandises touche tous les types de fret (*figure 4*). Elle est notamment importante pour les entrées d'hydrocarbures (- 18 %). Le trafic roulier (entrées + sorties) augmente de 5 % sur un an avec + 5 % sur la France et + 3 % sur l'Italie.

1 Répartition des passagers transportés selon le type de trafic en 2016

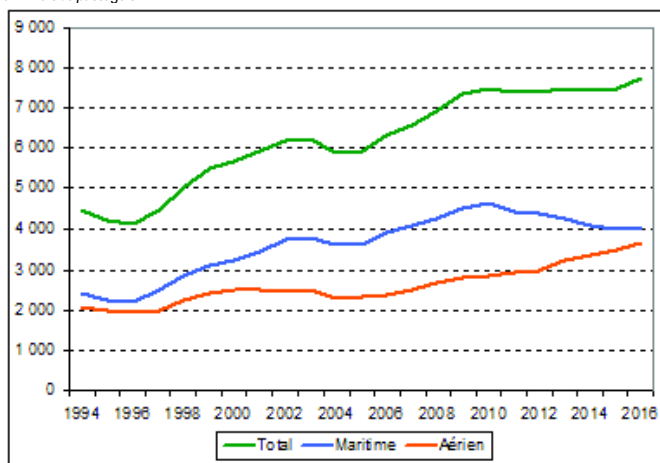
en nombre de passagers au départ et à l'arrivée

Ports et (ou) aéroports	Maritime		Aérien	Total
	Lignes régulières	Croisières	Lignes régulières et charter	
Ajaccio	967 857	1 003 886	1 422 155	3 393 898
Bastia	2 142 850	35 854	1 286 704	3 465 408
Bonifacio	259 621	16 564	---	276 185
Calvi	58 461	52 029	321 562	432 052
Figari	---	---	639 916	639 916
L'Île-Rousse	380 953	610	---	381 563
Porto-Vecchio	180 634	6 880	---	187 514
Propriano	68 154	36 239	---	104 403
Ensemble	4 058 540	1 152 062	3 670 337	8 880 939
Evolution 2016/2015	0,8 %	50,0 %	6,2 %	7,7 %

Source : Observatoire régional des transports de la Corse

2 Évolution des trafics passagers sur lignes régulières et charter

en milliers de passagers



Source : Observatoire régional des transports de la Corse

3 Trafics aériens et maritimes sur lignes régulières et charter

en milliers de passagers au départ et à l'arrivée

	2014	2015	2016	Evolution 2016/2015 (%)
Aérien				
Total Corse	3 357	3 457	3 670	6,2
dont Low Cost	830	907	1 102	21,5
Corse-Continent	2 924	2 966	3 154	5,3
dont Low Cost	567	633	786	24,2
Corse-étranger	433	461	516	12,0
dont Low Cost	263	274	316	15,3
Maritime				
Total Corse	4 071	4 025	4 059	0,8
Corse-Continent	2 812	2 733	2 747	0,5
Corse-Italie	1 259	1 292	1 312	1,5

Source : Observatoire régional des transports de la Corse

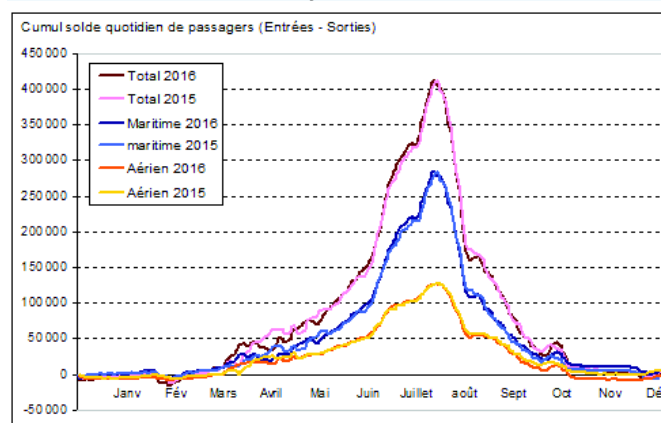
4 Trafics maritimes de marchandises français et étrangers

en tonnages nets

		2014	2015	2016	Evolution 2016/2015 (%)
Entrées :	Roll	1 341 135	1 355 301	1 406 124	3,7
	Ciment en vrac	93 834	126 111	124 882	-1,0
	Hydrocarbures	441 257	491 830	403 509	-18,0
	Gaz liquide	22 060	23 761	19 911	-16,2
Total entrées		1 898 286	1 997 003	1 954 426	-2,1
Sorties :	Roll	203 950	203 786	228 837	12,3
Total entrées + sorties		2 102 236	2 200 789	2 183 263	-0,8

Source : Observatoire régional des transports de la Corse

5 Variation de population quotidienne générée par les trafics maritimes et aériens du 1^{er} janvier au 31 décembre



Source : Observatoire régional des transports de la Corse

Pour en savoir plus

Observatoire régional des transports de la Corse, www.ortc.info

Notes de conjoncture trimestrielles, Insee Conjoncture Corse

Définitions

Activité partielle / Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même établissement d'hébergement.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air, AHCT)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés (en jours).

Autres Hébergements collectifs de tourisme (AHCT)

Résidences de tourisme et hôtelières, villages de vacances, maisons familiales, centres internationaux de séjour, centres sportifs et auberges de jeunesse.

Appellation d'origine contrôlée (AOC)

Désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (la production, la transformation et l'élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même zone géographique qui donne ses caractéristiques au produit.

Appellation d'origine protégée (AOP)

Est l'équivalent de l'AOC. Elle protège le nom d'un produit dans tous les pays de l'Union européenne.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle Emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les

demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP) et en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi ;

- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

Classification Atout France

La loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques a réformé le classement des hébergements marchands. De 1* à 5*, les hébergements classés bénéficient désormais d'étoiles adaptées aux standards internationaux. Ce classement facilite la distribution des hébergements auprès des différents partenaires commerciaux ou promotionnels. Le classement est volontaire et valable cinq ans, l'ancienne classification étant caduque depuis le 23 juillet 2012.

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

La durée du contrat varie de 1 à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée. Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage. La rémunération, calculée en pourcentage du Smic (entre 25 % et 78 %), varie selon l'âge du jeune en apprentissage et sa progression dans le ou les cycles de formation.

Tout employeur du secteur privé peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment. Les cotisations sociales (salariales et patronales, hormis pour les accidents du travail) sont prises en charge par l'État. Les contrats d'apprentissage ouvrent droit à une indemnité compensatrice forfaitaire (montant minimal de 1 000 euros par année de

contrat), versée à l'employeur par le conseil régional. En outre, les entreprises ont droit à un crédit d'impôt (1 600 euros par apprenti et par an, voire 2 200 euros dans certains cas).

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi » a été mis en œuvre en 2005. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat est conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée est d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Il s'agit d'un contrat de travail en alternance à durée déterminée ou indéterminée incluant une action de professionnalisation. Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois par accord collectif de branche. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation. Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel. Ce contrat ouvre droit pour l'employeur à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale quand le bénéficiaire a entre 16 et 25 ans ou quand il s'agit d'un demandeur d'emploi âgé de 45 ans ou plus.

Contrat unique d'insertion / CUI

Créé par la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu minimum de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, le contrat unique d'insertion (CUI) est entré en vigueur au 1er janvier 2010 (dans les départements d'Outre-Mer : entrée en vigueur prévue pour le 1er janvier 2011).

A compter du 1er janvier 2010 et suite à la mise en place de ce nouveau contrat, il n'est plus possible de conclure des contrats d'avenir et des contrats d'insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA).

Dans les départements d'Outre-Mer, la mise en œuvre du Contrat Unique d'Insertion (CUI) étant prévue au 1er janvier 2011, la conclusion de CIRMA et de contrats d'avenir reste possible jusqu'au 31 décembre 2010.

Le contrat unique d'insertion qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline sous deux formes :

le CUI - Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales ;

le CUI - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales.

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- 1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- 2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- 3) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.
- 4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes d'immatriculation avec le statut d'auto-entrepreneur enregistrées dans Sirene. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 qui demandent, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*)

Insecte nuisible susceptible d'occasionner des dégâts importants sur les végétaux de *Castanea* spp. Il produit des galles de 5 à 20 mm qui entraînent des baisses de productions fruitières et la mortalité des rameaux touchés. La lutte est essentiellement biologique, via des lâchers de *Torymus sinensis*, petit hyménoptère qui pond ses œufs dans les larves de cynips.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (*voir cette dernière définition*).

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle Emploi depuis un an ou plus.

Emploi d'Avenir / EAV

L'emploi d'avenir (EAV) est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Les non salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquêtes de fréquentation touristique

Les enquêtes de fréquentation touristiques sont réalisées nationalement auprès des hôtels, campings et Autres Hébergements Collectifs de tourisme. Elles résultent d'une convention passée entre l'Insee et la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGE). L'objectif de ces enquêtes est de disposer d'une information statistique sur la fréquentation de ces types d'hébergements touristique : capacité d'accueil, taux d'occupation, nombre de nuitées selon le pays de résidence du touriste, durées moyennes de séjour.

Depuis juillet 2011, un **partenariat entre l'Insee Corse et l'Agence du tourisme de la Corse (ATC)** permet de réaliser une extension régionale des enquêtes nationales.

Emplacements équipés ou locatifs

Dans les campings, emplacements dotés d'un hébergement (bungalow, bungatoile, mobil-home, habitation légère de loisir...).

Emplacements nus

Dans les campings, emplacements dépourvus de toutes formes d'hébergements. Les emplacements prévus pour le stationnement des camping-cars sont considérés comme des emplacements nus.

Estimations d'emploi localisées

A partir de 2009, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisées), qui se fondent sur l'utilisation des sources administratives en niveau.

Pour les salariés, il s'agit des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS « grand format ») contenant, en plus des DADS stricto sensu, les données du fichier de paye des agents de l'État et celles des particuliers employeurs).

Pour les non salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF).

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel permet la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui de la zone d'emploi croisée avec le niveau A38 de la nouvelle nomenclature d'activités au lieu du niveau départemental) ; de plus, on disposera chaque année de la double localisation au lieu de résidence et au lieu de travail pour les salariés et d'informations sur le sexe et la tranche d'âge quinquennale des travailleurs salariés et non salariés.

Fièvre catarrhale ovine (FCO)

Également appelée maladie de la langue bleue (en anglais « Bluetongue »), est une maladie virale transmise par des insectes vecteurs du type Culicoides (moucheron). Les espèces sensibles à la FCO sont les ruminants domestiques (ovins, bovins, caprins) et sauvages. Cette maladie est strictement animale : elle n'affecte pas l'homme et n'inspire donc aucune inquiétude ni pour la population ni pour le consommateur.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Indication géographique protégée (IGP)

Désigne un produit dont les caractéristiques sont liées au lieu géographique dans lequel se déroulent au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Micro-entrepreneur

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1er janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1er janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1er janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons

internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Nuitées (ou fréquentation)

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Pôle Emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements, unités d'hébergement) occupés et le nombre de chambres (emplacements, unités d'hébergement) offerts par les hôtels, campings et AHCT ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Touriste

visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement pour un motif professionnel ou privé.

Coordination Direction régionale de l'Insee Corse

Contribution Direccte
Dreal, ORTC
Draaf, Srise

Directeur de publication Alain Tempier

Rédactrice en chef Angela Tirroloni

Auteurs Arnaud Huyssen (Direccte)
Bruno Battesti (Dreal, ORTC)
Claude Albertini (Draaf, Srise)
Stéphane Vachet (Dreal)
Magali Bonnefont (Insee)
Arnaud Luciani (Insee)
Valérie Torre (Insee)
Antonin Bretel (Insee)

Contact presse Tél : 04 95 23 54 63
Courriel : communication-corse@insee.fr

© Insee 2017
Retrouvez - nous sur www.insee.fr

Insee Conjoncture

Corse

Bilan économique 2016

L'amélioration se confirme en 2016

Dans le mouvement européen, l'économie française accélère à peine en 2016 : le PIB progresse de 1,2 % en volume, après + 1,1 % en 2015. Il s'agit de la plus forte croissance depuis 2011. L'emploi total est à nouveau en hausse, porté par l'emploi salarié non agricole, et le chômage continue de baisser modérément. Le pouvoir d'achat gagne de la vigueur retrouvant une croissance inédite depuis 2007.

En Corse, après les signes encourageants de 2015, l'amélioration se confirme. La croissance annuelle de l'emploi salarié s'amplifie. Le taux de chômage recule et le nombre de demandeurs d'emploi diminue pour la première fois depuis huit ans. La création d'entreprises augmente, en lien avec le progrès des immatriculations de nouvelles sociétés et entreprises individuelles. La construction de logements neufs retourne à la normale après l'essor de 2015 en Corse-du-Sud. Parallèlement, l'activité touristique s'améliore. Le trafic global de passagers repart à la hausse et les hébergements marchands insulaires bénéficient d'une augmentation de fréquentation, portée par la clientèle étrangère. Enfin, malgré les violentes inondations qui ont frappé la Haute-Corse au mois de novembre, le bilan agricole fait état de hauts niveaux de production pour les agrumes, le vin et le lait.

Conjoncture N 15
mai 2017

ISSN 2105-1151

Insee Corse
Résidence du Cardo, Rue des
Magnolias-CS 70907
20700 Ajaccio Cedex

Directeur de la publication :
Alain Tempier

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

© Insee 2017